Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002158-20251113-2025-53-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

N° 2025-53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12	Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean Pierre, SANTARELLI Félix, VAUTRIN Marie Gabrielle Etaient absents : BERQUEZ QUILICHINI Zélia, CUCCHI Caroline, TOMASI Jean-Vincent Etaient représentés : Secrétaire de séance : GIUDICELLI Paul Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Objet : Approbation du Document d'Objectif Agricole et Sylvicole (DOCOBAS) afin de répondre aux orientations et enjeux du territoire

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la commune a souhaité mettre en valeur les thématiques agricole et sylvicole par la réalisation d'un Document d'Objectif Agricole et Sylvicole (DOCOBAS).

L'économie agricole et sylvicole est un atout majeur du territoire qu'il convient de préserver, valoriser et développer.

Ainsi, la commune a souhaité poser un diagnostic pour apporter des éléments de réponse sur les items suivants :

- l'état des ressources et des potentialités du territoire ;
- la sensibilisation des acteurs aux enjeux liés au maintien et au développement de l'agriculture ;
- l'implication des acteurs et la définition d'une stratégie agricole ;
- l'identification de périmètres prioritaires à mobiliser dans des projets agricoles ;
- la définition d'une feuille de route opérationnelle décrivant les outils à mobiliser et les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser les projets agricoles.

L'élevage représente la majorité des activités agricoles du territoire (64 %) et les espaces fourragers (fauche, pâture, parcours) sont nombreux (1 188 hectares). La plupart des terres cultivables et irrigables de la plaine sont utilisées pour le parcours des animaux. La culture de l'olivier est présente, mais dans une faible proportion (une quinzaine d'hectares).

Du point de vue forestier, le territoire ne compte plus d'exploitations sylvicoles. Le territoire ne présente pas de potentiel forestier intéressant pour la production de bois de chauffage. Cependant, la plaine comporte de grandes suberaies aujourd'hui pâturées (environ 200 hectares) et qui pourraient être à nouveau exploitées pour la levée du liège.

Le diagnostic, les ateliers thématiques et les réunions publiques ont permis de faire émerger des problématiques collectives propres au territoire communal, ainsi qu'au territoire de l'extrême-sud de la Corse : **la stratégie de développement doit apporter des réponses concrètes à ces problématiques collectives**.

Deux enjeux ont été identifiés sur le territoire :

Enjeu n° 1 – Protéger et mobiliser le foncier agricole, pastoral et forestier :

- la mobilisation du foncier adapté à la culture et au maraîchage ;
- la mobilisation du foncier adapté à l'élevage ;
- la réhabilitation de l'arboriculture traditionnelle (vignes, oliviers, amandiers, figuiers) ;
- le soutien aux porteurs de projet ;
- la mobilisation des suberaies pour relancer l'exploitation du liège ;
- la mise en place d'une gestion durable des suberaies ;
- la réhabilitation des estives pour la transhumance.

Enjeu n° 2 – Soutenir les exploitations agricoles face au changement climatique :

- la surveillance des maladies des animaux (y compris par la création de services vétérinaires de proximité) et des cultures ;
- le renforcement de l'autonomie fourragère des exploitations ;
- l'accessibilité à l'eau agricole (par extension du réseau de distribution).

En résumé, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer trois orientations et des priorités d'actions afin de répondre à ces enjeux :

1. **Favoriser une agriculture de production diversifiée**
2. **Développer et valoriser la filière sylvicole**
3. **Soutenir les exploitations agricoles face au changement climatique**

A la suite d'un travail de co-construction entre le bureau d'études, la commune et les professionnels associés, le Conseil Municipal délibère aujourd'hui pour valider **cinq périmètres d'intervention** visualisables sur la **cartographie** et le **plan d'actions** qui en découle, accompagné de **treize fiches-actions**.

Tableau récapitulatif des périmètres d'intervention

Périmètre d'intervention	Lieu-dit	Surface	Objectif	Actions à mener
Volet agricole				
1	Plaine	356 ha d'ESA et 518 ha d'ERPAT	- Mise en culture de terres agricoles - Amélioration de terres agropastorales - Extension du réseau d'eau brute - Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)	Action n° 1 Action n° 2 Action n° 3 Action n° 9
2	Villages de *Pianòttuli* et de *Caldareddu*	1 ha d'ESA	- Mise en culture des jardins des villages avec amenée d'eau - Création de jardins partagés	Action n° 1 Action n° 2 Action n° 4
3	Piémont	10 ha d'ESA et 84 ha d'ERPAT	Mobiliser et rendre accessible des espaces de parcours	Action n° 1 Action n° 2 Action n° 3 Action n° 11 Action n° 12
4	*A Muntagnera* Plateau d'estives (> 900 m d'altitude)	320 ha d'ERPAT et de landes	- Rénover les sources et le petit patrimoine bâti (*piazzili*, *mandria*, *compulu*) - Améliorer le potentiel des landes pastorales - Réhabiliter le chemin de transhumance	Action n° 13
Volet sylvicole				
5	Plaine	687 ha	Mobiliser la suberaie pour l'exploitation du liège	Action n° 1 Action n° 2

Cartographie du foncier exploité et du foncier disponible (recensé comme non exploité) en 2024-2025 de type ESA ou ERPAT

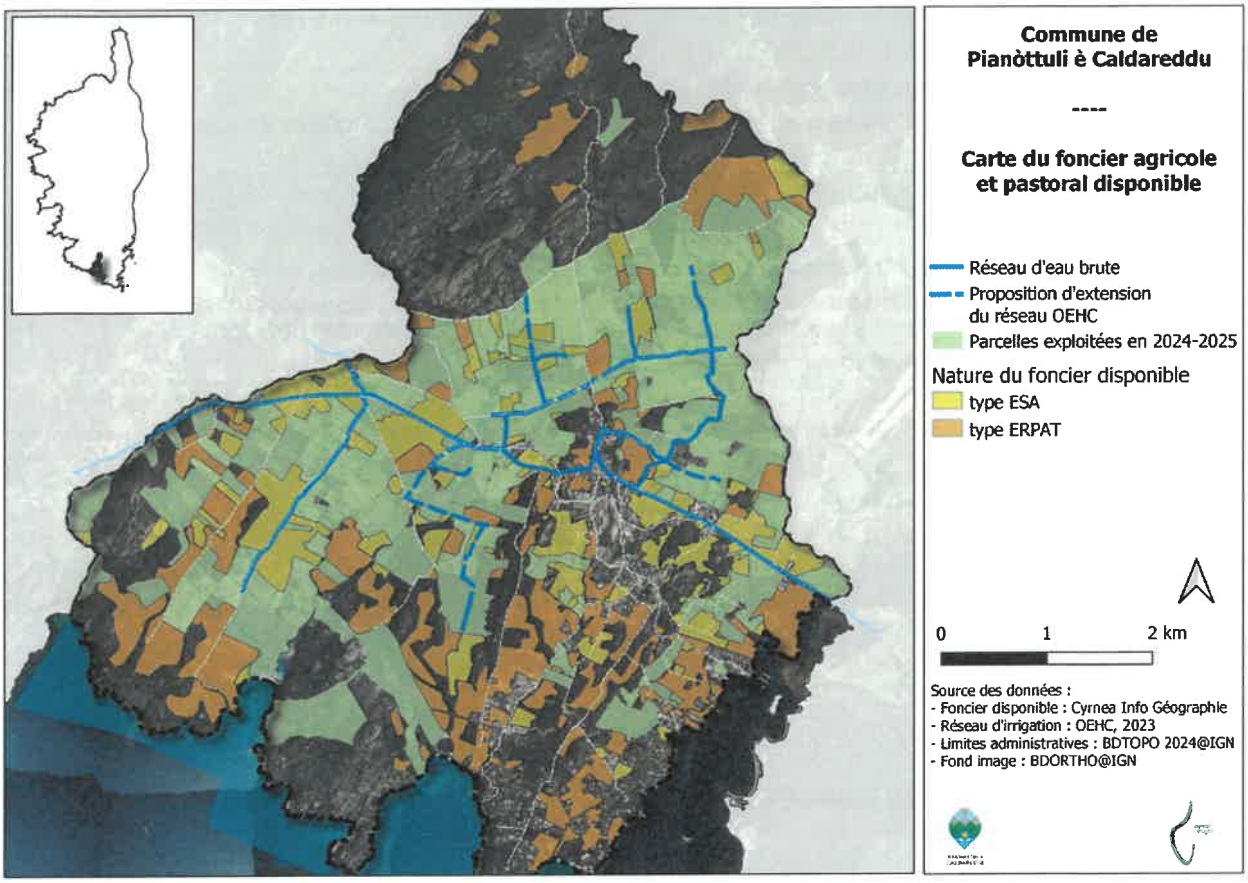

Plan d'actions :

1. Animation du plan d'actions
2. Mobilisation et gestion du foncier :
   - protection du foncier à vocation agricole et forestier : création d'une ZAP ;
   - acquisition du foncier : veille SAFER et procédure biens présumés sans maître (BPSM) ;
   - gestion du foncier communal : état du foncier loué, cahier des charges sur le foncier en location, travail sur un bail rural incluant des clauses environnementales, etc. ;
   - opération d'animation auprès des propriétaires fonciers privés ;
3. Réponse aux problématiques collectives :
   - eau : accès et gestion de l'eau d'irrigation ;
   - ouverture du milieu pour permettre l'exploitation et protéger le village des incendies ;
   - valorisation de la suberaie du territoire communal ;
   - surveillance des maladies des animaux et des cultures ;
   - vulnérabilité climatique des exploitations ;
   - promouvoir et organiser la transhumance en estives.

Fiches-actions

N° de la fiche-action	Intitulé	N° périmètre d'intervention
1	Créer un pôle d'animation dédié au sein de la commune	Commune
2	Mettre en œuvre le partenariat avec la SAFER : - Acquisition du foncier : veille SAFER et procédure BPSM - Animation du plan d'actions	Commune
3	Remobiliser les espaces de cultures délaissés (anciens vignobles, oliveraies), le foncier agricole, pastoral et forestier	Commune
4	Soutenir le développement de jardins partagés, notamment dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (écoquartier)	2

5	Encourager la diversification d'activités au sein des exploitations présentes sur le territoire (permaculture, maraîchage, sylvopastoralisme, etc.)	1, 3, 5
6	Participer à la réflexion à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) intercommunal pour une agriculture diversifiée entre montagne et littoral	Commune
7	Sensibiliser les propriétaires à valoriser leur foncier forestier pour la revalorisation de la filière liège (subériculture)	5
8	S'inscrire dans la démarche de la marque Lignum Corsica	Commune
9	Engager une concertation avec l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse (OEHC) pour la modernisation et l'extension du réseau d'irrigation	1, 2, 3
10	Engager une concertation avec les services de l'État, les chambres d'Agriculture et les syndicats pour améliorer la surveillance des maladies comme la fièvre catarrhale	Commune
11	Etudier les possibilités de stocker l'eau	Commune
12	Etudier les possibilités d'augmenter l'autonomie alimentaire des élevages	1, 3, 4
13	Organiser et promouvoir la transhumance en estives	5

Au regard de l'ensemble des éléments exposés, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la stratégie du territoire, les orientations, les périmètres d'intervention, la cartographie et le plan d'actions du DOCOBAS de la commune de Pianottoli-Caldarello.

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) adopté par une délibération du 2 octobre 2015 de l'Assemblée de Corse et rendu exécutoire le 24 novembre 2015 et sa modification n° 1 approuvée en date du 5 novembre 2020 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le rapport exposé résumant le diagnostic du DOCOBAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Approuve la stratégie du territoire, les orientations, les cinq périmètres d'intervention, la cartographie et le plan d'actions avec ses treize fiches-actions, telles qu'elles ont été exposées dans le rapport précité afin de répondre aux orientations et les priorités d'actions du DOCOBAS.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les orientations et priorités d'actions du DOCOBAS précitées et à signer tout document y afférent.

Voix POUR :	9
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	3
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 17/11/2025	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 13/11/2025 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/11/2025 Le Maire, Charles-Henri BIANCONI